

## Comité sénatorial sur l'Étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique

Honorables sénatrices et sénateurs, je vous remercie très sincèrement pour le privilège qui m'est offert de participer à votre important comité.

Pour bien comprendre le sens de mon intervention, je tiens à préciser que je suis l'un des deux co-auteurs de l'*Approche neurolinguistique* – l'ANL (*The Neurolinguistic Approach*), surtout désignée au Canada comme étant le *français intensif* (FI) / *Intensive French* (IF). L'autre co-auteure est ma collègue anglophone de Memorial University of Newfoundland, Dr. Joan Netten. Grâce à l'implantation de cette approche dans toutes les provinces et territoires canadiens (sauf le Québec), ma collègue et moi avons pu développer une expertise assez particulière, *unique*, puisque nous avons eu le privilège d'observer de nombreuses classes de français de base et de FI dans toutes les provinces et les trois territoires.

La principale caractéristique de notre approche est qu'elle repose sur les recherches récentes dans le domaine des neurosciences, en particulier la *théorie neurolinguistique du bilinguisme* de Michel Paradis (de l'Université McGill).

À partir de données des neurosciences, nous avons alors conçu et élaboré dès 1997 une nouvelle conception de la façon d'enseigner une langue seconde, basée sur la façon dont on apprend et utilise, dans notre cerveau, une langue seconde. Mentionnons que l'un des points majeurs de cette approche est que nous faisons la distinction entre deux grammaires différentes : une grammaire interne (non consciente), surtout pour l'oral et une grammaire externe (consciente), surtout pour l'écrit. Pourquoi avoir conçu une approche différente? Parce que, comme beaucoup s'en doutaient à l'époque, pour 90% environ des élèves inscrits en français de base, c'était un échec, en ce sens qu'ils étaient incapables de communiquer en français, en dépit de leurs savoirs sur la langue.

Or, nous voulions mettre sur pied un programme non sélectif s'adressant à la très grande majorité des élèves qui apprennent le français (83%) – l'autre 17% étant constitué des élèves de l'immersion, qui est un programme efficace.

Tout ceci vise à vous faire voir que, pour améliorer la dualité linguistique, il ne suffit pas de parler des 'meilleures pratiques'. Ce qu'il faut, ce sont des changements radicaux dans le système scolaire, créer une sorte de mini-révolution *tranquille*, pour permettre aux élèves de développer leur grammaire interne. C'est d'ailleurs cela qui se produit dans les programmes d'immersion et qui explique leur efficacité, sauf que c'était un peu par hasard et non intentionnel au point de départ – ce qui ne signifie pas que l'immersion ne puisse pas être améliorée.

Pour en revenir au FI, il a alors été expérimentée au cours des années suivantes, de 1998 à 2004, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, grâce à deux subventions consécutives de recherche de trois ans de Patrimoine Canadien.

Compte tenu des premiers résultats positifs obtenus pour le développement de la langue orale, le FI s'est assez rapidement répandu dans d'autres provinces. Pour sa part, en 2008, le NB a remplacé le français de base par le FI, devenu le programme obligatoire pour tous les élèves de la province, de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année qui n'auraient pas déjà opté, dès la 3<sup>e</sup> année, pour l'immersion. C'est ce qui a permis d'apporter des changements statistiquement significatifs dans leurs résultats de français langue seconde.

À l'heure actuelle, on peut dire que toutes les provinces et territoires (sauf le Québec) ont implanté le FI dans au moins quelques districts de leur système scolaire, ce qui a permis à presque tous les élèves inscrits dans ce programme de communiquer en français.

Il y a quand même eu de fortes résistances au changement de la part de certaines personnes ou organismes, plus soucieux de conserver le *statu quo* que d'améliorer l'apprentissage et l'enseignement du français.

Par la suite, l'ANL a poursuivi son expansion. Au Canada, l'ANL a été expérimentée auprès de certaines communautés culturelles autochtones non seulement pour l'apprentissage du français et de l'anglais, mais pour la survie de leur propre langue-culture. Elle a également été expérimentée à l'UQAM en français langue seconde et en espagnol auprès des adultes.

À l'étranger, l'ANL est implantée en Chine depuis 2010 auprès de jeunes adultes universitaires, où je me trouve à l'heure actuelle. Et, dans deux semaines, je serai au Japon, à Tokyo, accompagné de trois animateurs de Chine et de deux animateurs du Canada, pour y donner un stage de formation à l'ANL. D'autres développements, dans d'autres pays, sont encore à l'état de projet.

Ces recherches et applications montrent bien que la conception que l'on se fait de l'apprentissage d'une langue seconde doit changer, même dans le cas des adultes. En ce sens, l'ANL se présente comme une nouvelle conception – un nouveau 'paradigme', diraient les spécialistes – de la façon dont on enseigne une langue seconde, fondée sur une façon différentes de concevoir comment, en milieu scolaire, on apprend une langue seconde.

Pour la suite de ma présentation, je vais devoir me contenter de rapporter quatre mythes dont on pourra discuter par la suite, concernant l'apprentissage des langues en milieu scolaire, pour terminer par l'énoncé de mes sept recommandations.

Tous ces mythes dénotent un manque d'information sur ce que nous apprennent les recherches les plus récentes dans le domaine}.

1<sup>er</sup> MYTHE : pour apprendre une langue seconde, 'the sooner the better'.

2<sup>e</sup> MYTHE : Pour vraiment réussir à apprendre à parler dans une langue seconde en milieu scolaire, il n'y a qu'une seule façon : le programme d'immersion.

3<sup>e</sup> MYTHE : Tous les élèves qui sortent d'un programme d'immersion sont bilingues.

4<sup>e</sup> MYTHE : Pour apprendre une langue seconde, il suffit d'y consacrer un certain nombre d'heures.

## **7 RECOMMANDATIONS**

R1. – En s'inspirant du modèle mis en place par le Nouveau-Brunswick en 2008, remplacer graduellement le programme de français de base par un programme efficace d'apprentissage de la langue, ne débutant pas avant la 4<sup>e</sup> année, inspiré des recherches récentes dans le domaine des neurosciences.

R2. – Regrouper en un seul réseau central les associations actuelles consacrés à l'apprentissage/enseignement du français langue seconde, chacune devenant alors un volet particulier. Dans cette veine, que soit poursuivie la pratique actuelle initiée, dans le cadre du FI, par plusieurs responsables provinciaux et territoriaux du français langue seconde, de partager l'information concernant leurs

problématiques communes : curriculum, évaluation, stages de formation, etc. et que cette pratique soit étendue aux autres programmes.

R3. – Dans le cadre du renouvellement des ententes sur les langues officielles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, que soit modifié en profondeur le critère d’attribution des fonds, pour un programme donné. Que ce soit désormais le niveau de compétence atteint par les élèves dans chacun des programmes qui devienne le critère fondamental plutôt que le nombre d’élèves inscrits dans ces programmes pour toute forme de financement.

R4. – Suggérer aux facultés d’Éducation d’entreprendre des recherches sur les meilleurs moyens d’apprendre une langue seconde en milieu scolaire, en collaboration avec les chercheurs en neurolinguistique et en didactique des langues.

R5. – Advenant l’adaptation au contexte canadien du Cadre européen commun de référence sur les langues (CECR), que soit ajoutée une importante section portant sur l’apprentissage d’une langue seconde en milieu scolaire, de manière à faire reposer les stratégies d’enseignement susceptibles d’être recommandées, sur une solide conception de l’apprentissage de la langue.

R.6 – Pour la formation des enseignants de FI, reprendre la formule déjà éprouvée au début des années 2000, consistant à offrir des sessions d’été de perfectionnement de deux semaines, comportant trois volets : pédagogique, linguistique et culturel.

R.7 – Dans le cadre de la promotion des langues officielles dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique, que le public soit sensibilisé aux résultats des recherches les plus récentes dans le domaine, de manière à mettre fin aux mythes largement répandus concernant l’apprentissage des langues (par le biais, par exemple, de messages comme *Quelques légendes urbaines à propos de l’apprentissage d’une langue seconde*).

*It now gives me great pleasure to reply to your questions.*

---

Claude Germain  
professeur associé (retraité), UQAM et  
professeur honoraire invité à l’Université Normale de la Chine du Sud (UNCS)

Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles dans le cadre de son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde

